



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



## FONDS TPE NOUVELLE AQUITAINE

# Fonds de prêts de solidarité et de proximité pour les TPE

En partenariat avec



FRANCEACTIVE  
Les entrepreneurs engagés  
NOUVELLE-AQUITAINE



et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de Nouvelle-Aquitaine

## Qu'est-ce que le prêt de solidarité et de proximité pour les TPE et les associations ?

- Un prêt à l'entreprise compris entre 5 000 € et 15 000 €
- Sans apport complémentaire obligatoire
- Prêt à taux à zéro, sans garantie
- Durée de remboursement de 4 ans avec possibilité d'un différé maximal de 12 mois

## A qui s'adresse-t-il ?

- Aux TPE dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés (ETP) des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de proximité (dont micro-entreprises)
- Aux associations employeuses dont l'effectif est inférieur ou égal à 50 salariés (ETP) ayant une activité économique
- Aux entreprises relevant d'une activité métiers d'art et aux entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu

[Les aides d'État](#)

[Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine](#)

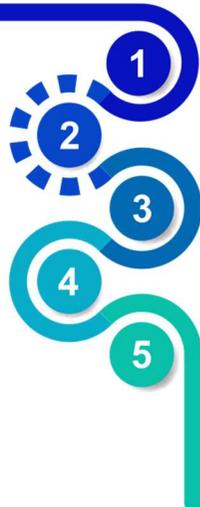
# LES 5 ETAPES POUR DEMANDER UN PRÊT

## MONTAGE DU DOSSIER EN LIGNE PAR L'ENTREPRISE

Montage du dossier de financement en ligne  
avec possibilité d'être accompagné

## PRESENTATION DE VOTRE DEMANDE EN COMITÉ

Instruction par un chargé d'affaires et  
décision en comité d'octroi des prêts  
Initiative



**1** INSCRIPTION SUR LE SITE

**2** DEPOT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE

**3** DÉBLOCAGE DES FONDS  
après signature du contrat de prêt

[Déposez une demande](#)

[Vous avez déjà un dossier en cours ? Cliquez ici pour y accéder](#)

